

1945, année record du syndicalisme suisse

Autor(en): **Keller, Willy**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **38 (1946)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384483>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

38^{me} année

Octobre 1946

N° 10

1945, année record du syndicalisme suisse

Par *Willy Keller*

1945 a été une année d'intense activité économique. Dès la fin du printemps, la demande de marchandises étant énorme, la montée de l'indice de la production a infirmé toutes les craintes de ceux qui prévoyaient une crise. L'activité économique se serait certainement intensifiée davantage encore s'il avait été possible de parer à la pénurie de main-d'œuvre, de matières premières et de produits mi-finis. Le chômage a atteint l'étiage auquel on souhaiterait qu'il pût être maintenu, sinon définitivement, du moins pour une longue période; c'est malheureusement bien improbable dans le régime économique d'aujourd'hui. Vers la fin de l'année, quelques branches ont demandé l'autorisation de faire appel à des travailleurs étrangers. Les syndicats ont déclaré qu'ils ne consentiraient à cette immigration qu'à la condition qu'il n'en résulte pas un abaissement du niveau d'existence des travailleurs suisses. L'intensification de l'activité économique n'a malheureusement pas contribué à atténuer comme on l'eût souhaité les tensions en matière de prix et de salaires. Bien que le salaire réel de 1939 ait été rétabli en partie pour les uns, entièrement pour d'autres si l'on en croit les statistiques, d'innombrables travailleurs continuent d'éprouver durement les effets du renchérissement. On est bien obligé de constater que la part du travail au revenu national n'a pas sensiblement augmenté. Les tensions sociales ne diminueront que lorsque cette juste revendication aura été satisfaite. D'ici là, les organisations syndicales ont encore un

énorme travail à accomplir. Les statistiques que dresse année après année l'Union syndicale suisse reflètent l'intense activité que déploient les fédérations syndicales et leur organisation centrale dans l'intérêt le mieux compris des travailleurs et de l'économie nationale. En 1945, les effectifs des fédérations ont augmenté de manière réjouissante. Il y a deux ans, les syndicats libres comptaient 250 000 membres; à la fin de 1945, ils en groupaient plus de 300 000. Cette évolution s'est poursuivie en 1946. A la fin du premier trimestre, on constatait un nouvel accroissement de 10 000 membres. Parallèlement, les mouvements déclenchés pour améliorer les conditions de travail et de salaire prennent toujours plus d'ampleur. Le nombre des travailleurs directement intéressés par ces mouvements est en constante augmentation. Depuis 1943, les interventions des diverses fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse ont permis à plus d'un demi-million de travailleurs d'améliorer leur situation.

Après une interruption de plusieurs années, nos enquêtes ont de nouveau porté sur les

prestations sociales des institutions syndicales d'entraide.

Pendant la guerre, les fédérations ont distribué à leurs membres des sommes considérables pour atténuer les conséquences du renchérissement. Bien que ces versements aient entraîné de très lourdes charges, les fédérations ont pu les supporter sans trop de peine grâce à la solidité des assises financières de leurs institutions d'entraide et à l'accroissement constant des effectifs.

Pendant ces difficiles années, les organisations syndicales ont fait acte de solidarité. Sans publicité, sans propagande « électoral », elles ont contribué de manière efficace à la défense nationale en venant en aide à ceux qu'accablaient la misère et les privations. Cette activité n'a pas peu contribué à renforcer la volonté de résistance du pays et la discipline des travailleurs, des travailleurs syndiqués notamment.

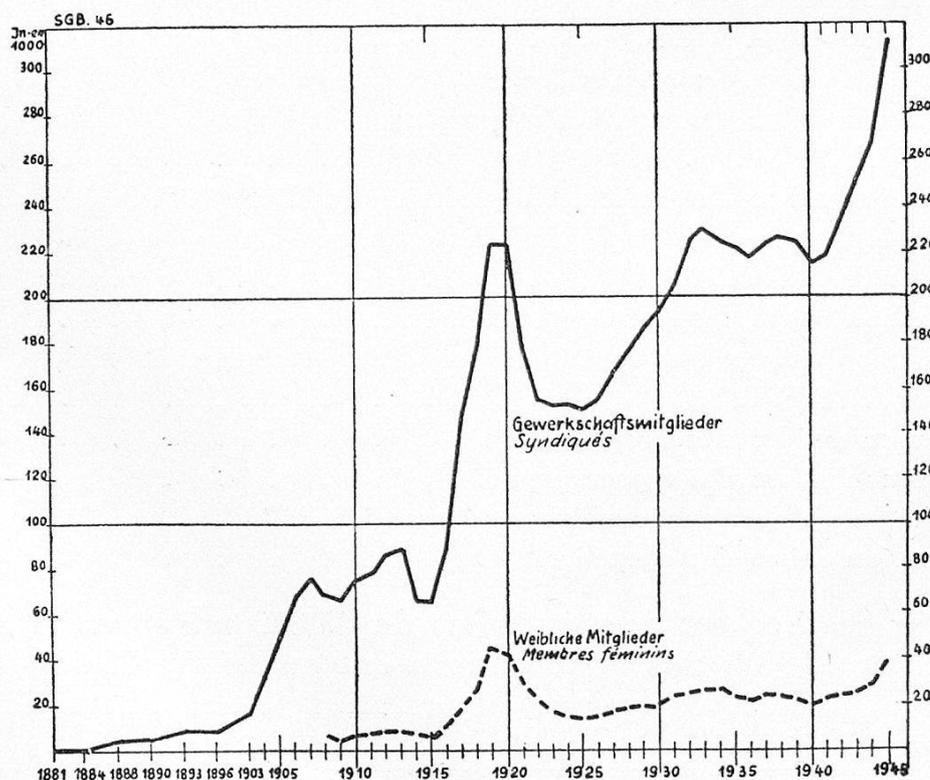
1. L'évolution des effectifs

Tableau 1

A la fin de	Nombre des fédérations	Total	Nombre des membres	
			Hommes	Femmes
1914	21	65 177	57 726	7 451
1916	19	88 628	77 752	10 876
1918	24	177 143	150 496	26 647
1920	19	223 572	182 038	41 534
1925	19	149 997	135 987	14 010
1930	14	194 041	174 825	19 216
1932	14	224 164	199 978	24 186
1934	16	223 427	199 954	23 473
1935	16	221 370	199 348	22 022
1936	16	218 387	197 250	21 137
1937	16	222 381	199 448	22 933
1938	16	225 530	203 343	22 187
1939	17	223 073	202 055	21 018
1940	17	212 602	192 646	19 956
1941	17	217 251	195 713	21 538
1942	17	231 277	207 993	23 344
1943	16	250 204	224 802	25 402
1944	15	267 606	238 480	29 126
1945	15	312 935	272 642	40 293

L'intense propagande déployée par les fédérations, l'effort accompli par les militants comme aussi une situation économique extrêmement favorable ont permis aux fédérations affiliées à

Evolution des effectifs de l'Union syndicale de 1881 à 1945



l'Union syndicale d'augmenter de 45 239 membres leurs effectifs en 1945. A la fin de l'année, l'Union syndicale organisait 312 935 travailleurs. Par rapport à l'année précédente (17 704 nouveaux membres ou 7%), l'augmentation des effectifs a plus que doublé (17%). Le nombre des membres masculins s'est accru de 34 162 et celui des membres féminins de 11 167.

Toutes les fédérations (sauf celle des ouvriers du textile à domicile, dont les effectifs sont en régression constante*) participent à cette augmentation, encore que de manière inégale. C'est la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques qui vient en tête (tant en chiffres absolus qu'en pour-cent). Ses effectifs sont plus élevés de 12 340 membres ou de 82% par rapport à 1944. Au cours de ces dernières années, le degré d'organisation dans le textile et l'industrie chimique s'est accru d'une manière extraordinaire. La Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment vient en second rang (10 309 nouveaux membres ou 22%), suivie par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (9521 et 11%), puis par la Fédération des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation (5125 ou 18%) et la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (3382 ou 50%).

	Augmentation par rapport à 1944
1. Fédération suisse des ouv. du textile et de fabrique (F. O. T. F.)	81,7 %
2. Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (F. V. C. E.)	49,8 %
3. Fédération des ouvriers sur bois et bâtiment (F. O. B. B.)	22,3 %
4. Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation (F. C. T. A.)	17,8 %
5. Fédération suisse des ouvriers relieurs et cartonniers	15,2 %
6. Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (F. O. M. H.)	11,3 %
7. Fédération suisse du personnel des services publics (V. P. O. D.)	8,6 %
8. Fédération suisse des employés des postes, téléphones et télégraphes (F. S. E. P. T. T.)	4,8 %
9. Fédération suisse des cheminots (S. E. V.)	4,2 %
10. Association suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones (A. S. F. T. T.)	4,0 %
11. Union suisse des lithographes	3,8 %
12. Fédération suisse des typographes	3,0 %
13. Société suisse des fonctionnaires postaux (S. S. F. P.)	1,4 %
14. Fédération suisse des chapeliers	0,5 %

Pour réaliser cet accroissement de 45 000 membres, il a fallu en recruter 73 939; nos organisations ont enregistré 28 600 départs (décès, démissions, exclusions ou mutations). Ces fluctuations des

* Cette profession disparaît progressivement.

effectifs, de l'ordre de 28% pour l'ensemble des fédérations, impliquent un gros travail administratif. Au cours des dernières années, la proportion des départs a été normale.

Tableau 2

Fédération	Effectifs au 31 déc. 1945	Augmentation ou diminution par rapport à 1944		Part en % des effectifs globaux de l'U. S. S.			
		absolue	en %	1926	1935	1945	
1. Ouvriers du bois et bâtiment .	56 786	+ 10 309	+ 22,3	11,9	19,1	18,1	
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	10 190	+ 3 382	+ 49,8	1,4	1,1	3,2	
3. Ouvriers relieurs et cartonniers	3 310	+ 434	+ 15,2	0,8	0,7	1,0	
4. Cheminots	37 211	+ 1 435	+ 4,2	23,8	15,6	11,8	
5. Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation	33 831	+ 5 125	+ 17,8	7,7	10,2	10,8	
6. Chapeliers	221	+ 1	+ 0,5	0,1	0,1	0,1	
7. Lithographes	2 103	+ 77	+ 3,8	0,7	0,8	0,7	
8. Ouvriers sur métaux et horlogers	93 086	+ 9 591	+ 11,3	28,7	28,8	29,8	
9. Personnel des services publics .	24 408	+ 1 930	+ 8,6	7,6	9,0	7,8	
10. Fonctionnaires postaux	3 788	+ 52	+ 1,4	— ¹	1,7	1,2	
11. Employés des P. T. T.	9 266	+ 424	+ 4,8	5,5	3,9	3,0	
12. Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	2 053	+ 78	+ 4,0	— ¹	0,9	0,7	
13. Ouvriers du textile et des fa- briques	27 439	+ 12 340	+ 81,7	6,5 ²	4,2 ²	8,8	
14. Ouvriers du textile à domicile .	1 130	— 86	— 7,1	1,6	0,7	0,4	
15. Typographes	8 113	+ 237	+ 3,0	3,7	3,2	2,6	
Total		312 935	+ 45 329	+ 17,0	100,0	100,0	100,0

¹ Pas encore affiliés à l'U. S. S. à cette époque.

² Y compris le personnel de la broderie.

Le classement des fédérations selon les effectifs ne s'est que peu modifié de 1939 à 1945. Il est resté le même pour les quatre fédérations les plus importantes: métallurgistes, ouvriers du bois et du bâtiment, cheminots, ouvriers du commerce et de l'alimentation; la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques a dépassé les fédérations du personnel des services publics et des employés des P. T. T.; elle figure maintenant en cinquième rang. La V. P. O. D. vient en sixième rang, suivie par la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, qui passe de la dixième à la septième place. Quant à l'Association des fonctionnaires des télégraphes et téléphones, elle passe du sixième au huitième rang. Pour les autres organisations affiliées, le classement est resté le même.

La structure sociale des effectifs de l'Union syndicale s'est fortement modifiée au cours des vingt dernières années. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les déplacements de la répartition des effectifs entre les diverses fédérations survenus de 1926 à 1935 et de 1935 à 1945 pour constater que le nombre des syndiqués de

l'industrie privée a augmenté plus rapidement que celui des agents des services publics.

En 1926, les fédérations qui organisent le personnel des services publics de la Confédération, des cantons, des communes et des entreprises mixtes groupaient 37% des membres de l'Union syndicale; cette proportion n'était plus que de 24,5% en 1945 (diminution d'un tiers en vingt ans). Cette évolution est due en partie aux réductions de personnel auxquelles les administrations ont procédé pendant des années. D'autre part, la capacité de production de l'économie privée a fortement augmenté, pendant la guerre notamment, ce qui a permis aux syndicats d'étendre leur champ de recrutement. Dès que nous connaissons les résultats définitifs du recensement de 1941 et la répartition des travailleurs entre les diverses professions, nous pourrions déterminer dans quelle mesure le degré d'organisation s'est amélioré.

Il est curieux de constater que les effectifs masculins et féminins n'augmentent pas au même rythme. Pendant la guerre, le nombre des femmes organisées a presque doublé, passant de 21 018 à 40 293. En 1945, 11 000 salariées se sont syndiquées: c'est un chiffre record. De 1939 à 1945, l'augmentation est de 91% pour les femmes et de 25% pour les hommes. Les femmes étant encore mal organisées, elles offrent davantage de possibilités de recrutement. C'est la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques qui groupe le plus grand nombre de salariées (11 509); viennent ensuite la F. C. T. A. (9906), la F. O. M. H. (7660), la F. V. C. E. (4057).

De 1944 à 1945, l'accroissement des effectifs féminins a été de 50% pour la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques, de 60% pour la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement et de 23% pour la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers. Les fédérations des fonctionnaires des télégraphes et téléphones, ainsi que des relieurs et cartonniers comptent une majorité de femmes (72% pour la première et 57% pour la seconde). Celles-ci constituent 40% des effectifs de la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques et 42% de ceux de la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (12,8% du nombre global des membres de l'Union syndicale, contre 10,8% en 1944).

L'expansion syndicale s'est traduite par une augmentation du nombre des sections, en particulier dans des localités où il n'y avait encore aucune organisation syndicale. En 1945, les fédérations ont fondé 65 sections (F. C. T. A. 17, ouvriers du textile 16, personnel des services publics 15, ouvriers du vêtement et du cuir 11); 16 sections ont disparu à la suite de fusions ou de dissolutions, de sorte que l'accroissement effectif est de 49. Le nombre des sections des fédérations affiliées a passé de 1190 à 1239; 55 d'entre elles comptent plus de 1000 membres (dont 25 pour la F. O. M. H., 17 pour la F. O. B. B., 6 pour la F. C. T. A. et 3 pour la F. S. T.).

Tableau 3

Cantons	Nombre des membres					Modification		
	1939	1942	1943	1944	1945	par rapport à 1944 absolue	en %	et 1939 en %
Berne	49 766	49 037	52 845	55 742	61 609	+ 5867	+ 11	+ 24
Zurich	46 978	47 880	51 309	54 294	60 235	+ 5941	+ 11	+ 29
Bâle-Ville	13 517	14 468	15 694	18 662	24 367	+ 5705	+ 31	+ 79
Argovie	15 758	16 425	17 099	17 446	20 694	+ 3248	+ 19	+ 31
Vaud	12 868	12 698	14 680	15 733	20 070	+ 4337	+ 28	+ 61
Soleure	9 262	11 796	14 049	15 806	18 742	+ 2936	+ 19	+ 103
Neuchâtel	12 995	12 414	12 702	12 785	14 622	+ 1837	+ 14	+ 13
Genève	10 932	9 531	9 375	10 525	14 601	+ 4076	+ 39	+ 34
St-Gall	11 764	12 055	12 445	13 019	14 294	+ 1275	+ 10	+ 21
Tessin	7 764	7 436	10 583	10 909	10 956	+ 47	+ 0,5	+ 41
Thurgovie	5 310	5 537	5 734	6 234	7 713	+ 1479	+ 24	+ 45
Lucerne	5 262	5 343	5 810	6 258	7 510	+ 1252	+ 20	+ 43
Schaffhouse . . .	3 035	3 365	3 746	3 998	5 300	+ 1302	+ 33	+ 75
Valais	2 262	3 762	3 875	4 198	4 851	+ 653	+ 13	+ 114
Fribourg	1 626	1 770	2 784	3 313	4 504	+ 1191	+ 36	+ 178
Grisons	3 766	3 187	3 484	3 643	4 137	+ 494	+ 14	+ 10
Bâle-Campagne . .	1 161	1 742	2 100	2 260	2 665	+ 405	+ 15	+ 130
Glaris	756	1 308	1 534	1 664	2 489	+ 825	+ 50	+ 230
Appenzell R. E. . .	2 585	2 564	2 412	2 262	2 288	+ 26	+ 1	— 12
Zoug	1 070	1 113	1 109	1 299	1 843	+ 544	+ 42	+ 72
Uri	504	804	1 187	1 478	1 513	+ 35	+ 2	+ 202
Schwyz	1 061	855	1 029	1 149	1 172	+ 23	+ 1	+ 10
Ob- et Nidwald . .	65	347	387	380	370	— 10	— 3	+ 470
Appenzell R. I. . .	244	235	183	178	170	— 8	— 0,5	— 30

Les effectifs ont augmenté dans tous les cantons, sauf dans les demi-cantons d'Obwald, de Nidwald et d'Appenzell Rh.-I. Exprimés en pour-cent, c'est dans les cantons suivants que les progrès sont les plus marqués: Glaris 50%, Zoug 42%, Genève 39%, Fribourg 36%, Schaffhouse 33%, Bâle-Ville 31% et Vaud 28%. Il est intéressant de suivre les modifications des effectifs (en pour-cent) intervenues dans les divers cantons depuis 1939. Dans les cantons où l'U. S. S. compte plus de 5000 membres, l'accroissement est de 103% dans les cantons de Soleure, de 79% à Bâle-Ville, de 75% à Schaffhouse, de 61% dans le canton de Vaud, de 45% en Thurgovie, de 43% à Lucerne, de 41% dans le Tessin, de 34% à Genève, de 31% en Argovie. Obwald et Nidwald viennent en tête des cantons où l'on compte moins de 5000 syndiqués (augmentation de 470%), ce qui est dû à la création d'établissements militaires et à l'organisation de leur personnel; l'augmentation est de 230% dans le canton de Glaris, de 212% dans le canton d'Uri, de 178% dans le canton de Fribourg, de 130% à Bâle-Campagne et de 114% en Valais. Dans ces cinq cantons, les effectifs syndicaux ont plus que doublé pendant la guerre. En ce qui concerne le classement des cantons selon le nombre des travailleurs syndiqués, celui des quatre cantons qui viennent en tête ne s'est pas modifié. Depuis quelques années, le canton de Berne conserve une avance de 1000 à 2000 membres sur le canton de Zurich.

Tableau 4

Communes	Nombre des membres				1945	Modification par rapport à 1944 absolue
	1939	1942	1943	1944		
Zurich	30 301	30 150	32 610	34 897	38 686	+ 3789
Bâle	13 517	14 468	15 694	18 662	24 367	+ 5705
Berne	19 067	17 974	19 600	20 623	21 879	+ 1256
Genève	10 740	9 531	9 244	10 405	14 481	+ 4076
Lausanne	7 557	7 031	7 803	8 361	10 042	+ 1681
Winterthour	7 680	8 564	9 117	9 454	9 953	+ 499
Bienne	9 498	9 416	9 862	10 053	9 553	— 500
La Chaux-de-Fonds	6 584	6 339	6 543	6 574	6 987	+ 413
Lucerne	5 050	5 047	5 314	5 744	6 900	+ 1156
St-Gall	5 376	5 256	5 618	5 730	6 071	+ 341
Aarau	3 926	4 629	4 838	4 893	5 625	+ 732
Soleure	2 615	3 534	4 464	5 230	5 528	+ 298
Olten	3 322	3 809	4 312	4 676	5 354	+ 678
Schaffhouse	2 889	3 209	3 576	3 818	5 135	+ 1317
Thoune	2 861	3 471	3 661	4 021	4 171	+ 150
Lugano	2 669	2 388	3 876	4 077	3 821	— 254
Neuchâtel	2 674	2 578	2 625	2 701	3 329	+ 628
Baden	2 622	2 582	2 664	2 829	3 042	+ 213
Fribourg	1 100	1 234	1 999	2 464	2 782	+ 318
Le Locle	2 890	2 693	2 647	2 621	2 753	+ 132
Zofingue	1 304	1 613	1 827	1 972	2 604	+ 632
Langenthal	1 736	1 861	2 093	2 203	2 547	+ 344
Granges	1 774	2 167	2 360	2 323	2 403	+ 80
Yverdon	1 143	1 528	1 865	1 961	2 341	+ 380
Coire	2 315	1 644	1 862	1 919	2 160	+ 241
Arbon	1 941	1 953	1 940	1 943	2 002	+ 59
Lenzbourg	900	1 055	1 331	1 204	1 959	+ 755
St-Imier	1 861	1 725	1 743	1 740	1 827	+ 87
Berthoud	1 211	1 317	1 396	1 551	1 741	+ 190
Wädenswil	963	1 369	1 255	1 281	1 542	+ 261
Chippis	420	1 726	1 644	1 583	1 538	— 45
Delémont	857	1 022	1 082	1 185	1 436	+ 251
Montreux	1 031	958	1 043	1 202	1 427	+ 225
Zoug	1 038	872	871	1 056	1 422	+ 366
Rorschach	1 325	1 380	1 332	1 304	1 383	+ 79
Interlaken	1 203	918	975	1 031	1 331	+ 300
Uzwil	1 115	1 250	1 281	1 285	1 296	+ 11
Horgen	803	830	1 208	1 249	1 286	+ 37
Vevey	925	818	893	977	1 271	+ 294
Bellinzone	1 001	1 216	1 346	1 246	1 249	+ 3
Gerlafingen	723	1 094	1 153	1 191	1 225	+ 34
Uster	895	931	974	1 014	1 198	+ 184
Tavannes	759	771	789	844	1 185	+ 341
Porrentruy	617	538	592	910	1 173	+ 263
Hérisau	1 196	1 227	1 135	1 116	1 170	+ 54
Moutier	780	905	971	894	1 159	+ 265
Locarno	723	805	936	1 101	1 137	+ 36

L'expansion du syndicalisme

(Carte syndicale de la Suisse)

Légende:

- Localités avec 1—100 syndiqués
- » » 101—500 »
- » » 500—1000 »
- » » 1000—5000 »
- » » au-dessus de 5000 synd.



Le tableau 4 indique les modifications intervenues dans les localités où l'on compte plus de mille syndiqués. De 1944 à 1945, le nombre de ces localités a passé de 43 à 47; l'accroissement est de 12 par rapport à 1939; dans trois d'entre elles (Bienne, Lugano et Saint-Imier), les effectifs syndicaux sont restés sans changement. Dans toutes les autres localités on enregistre des augmentations plus ou moins fortes. Bâle a pris la place de Berne, Lausanne a dépassé Winterthur et Bienne, Schaffhouse précède désormais Thoue et Lugano. Une comparaison avec 1939 confirme nettement les progrès du syndicalisme. A Soleure, Fribourg, Lenzbourg et Chippis, les syndicats ont doublé le nombre de leurs membres; ceux de Bâle, Olten, Lugano, Delémont, Porrentruy, Thoue, Schaffhouse, Granges, etc., ont fortement accru leurs effectifs. Il n'y a guère qu'à Coire, Saint-Imier et Hérिसau que l'on note un recul.

Quant à la répartition des membres entre les trois régions: Suisse orientale, Suisse centrale (Tessin) et Suisse romande, elle ne s'est pas fortement modifiée.

	Suisse orientale (Zurich, St-Gall, Thurgovie, Schaffhouse, Appenzell, Grisons, Glaris)		Suisse centrale (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Lucerne, Zoug, Schwyz, Uri, Unterwald, Tessin, Soleure)		Suisse occidentale (Berne, Neuchâtel, Vaud, Genève, Valais, Fribourg)	
	absolus	en %	absolus	en %	absolus	en %
1925	51 358	34,2	41 697	27,8	56 942	38,0
1935	74 028	34,0	53 292	24,4	91 514	41,6
1945	96 626	31,5	89 832	29,3	120 257	39,2

La carte synoptique qui accompagne cette étude indique les localités où l'on compte des sections syndicales. Une comparaison avec une carte des industries suisses confirme que c'est dans les régions industrielles que le syndicalisme est le plus développé. Si l'on compare la nouvelle carte avec celle qui figure dans la « Revue syndicale » de 1943 (page 11 de la statistique syndicale de 1942) on verra que le réseau des sections syndicales est plus dense; depuis 1942, le nombre des localités où l'on compte des sections syndicales s'est accru de 47; ces localités se répartissent à peu près également entre les divers cantons.

2. Les mouvements syndicaux et leurs résultats

Il va sans dire que le syndicalisme influence d'autant plus fortement l'évolution des conditions de travail et de salaire que les travailleurs sont mieux organisés. C'est d'ailleurs ce que confirme notre statistique de 1945. Comme nous l'avons relevé dans nos études précédentes, nous n'avons pas la prétention de mener nos enquêtes avec une rigueur scientifique. Il est difficile d'ex-

primer par des chiffres l'ampleur et la signification de certains mouvements. Nos chiffres n'en reflètent pas moins nettement les tendances de la politique syndicale et l'efficacité de notre action. Il ne nous a malheureusement pas été possible de tenir compte, dans notre statistique de 1945, des renseignements fournis par la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques, cette organisation n'ayant pas pu répondre dans le délai voulu. Ces indications figureront dans la statistique de 1946.

Tableau 5

Année	Total des mouvements			Dont grèves et lock-outs		
	Nombre des mouvements	Nombre des participants	Dont organisés	Nombre des conflits	Nombre des participants	Moyenne des journées par conflit
1930	539	87 715	49 909	24	3 060	92
1931	455	72 089	40 355	28	1 439	14
1932	578	82 720	55 927	50	4 139	27
1933	429	121 570	93 984	42	2 593	24
1934	496	87 773	55 925	24	2 798	11
1935	427	45 719	31 279	23	723	21
1936	565	134 354	84 127	51	4 127	19
1937	994	187 013	99 380	35	4 246	24
1938	758	191 194	116 442	19	650	20
1939	582	207 385	139 248	10	64	8
1940	890	306 576	134 181	—	—	—
1941	1 513	380 883	206 569	12	204	43
1942	1 731	430 421	233 899	13	530	10
1943	2 066	516 391	242 841	24	2 019	5
1944	2 036	519 520	257 256	12	1 133	11
1945	2 060	411 813	253 799	24	1 426	9

Bien que nous n'ayons pas pu prendre en considération les chiffres fournis par la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques, le nombre des mouvements s'est maintenu au-dessus de 2000, ce qui indique que les syndicats ont poursuivi avec la même énergie leurs efforts visant au rétablissement du salaire réel de 1939. En 1945, le nombre des travailleurs englobés dans ces mouvements a quelque peu reculé (de 500 000 à 412 000). Cette diminution est due en partie au fait que notre statistique n'a pas pu tenir compte des chiffres fournis par la Fédération des ouvriers du textile et des fabriques (qui a déployé une activité particulièrement forte en 1945); d'autre part, elle est, si paradoxal que cela puisse paraître à première vue, une conséquence de l'exactitude de notre statistique; en effet, nous nous sommes efforcés d'éviter qu'un ouvrier ne soit compté deux fois dans un mouvement simultané de plusieurs fédérations. Il est d'ailleurs facile de démontrer qu'il n'y a pas eu de recul effectif; il suffit de rappeler que, sans tenir compte de la Fédération du textile, l'effectif des travailleurs organisés englobés dans ces mouvements est aussi élevé que l'an dernier. 1,2% seulement de ces mouvements ont abouti

à des grèves, lesquelles n'ont englobé que 0,3 % des salariés touchés par ces mouvements. Rien ne prouve mieux que les syndicats, même en période d'après-guerre, ne recourent qu'en toute dernière extrémité à l'arme de la grève. (Voir tableau II.)

Tableau 6

Année	Nombre des travailleurs ayant bénéficié des améliorations ci-dessous				Contrats collectifs		
	Réduction de la durée du travail	Augmentation du salaire ¹	Vacances et augmentation des vacances	Autres concessions	Nombre	Entreprises	Nombre des bénéficiaires
1930	2 964	34 113	11 942	11 559	85	1 945	25 824
1931	4 322	10 628	6 138	7 264	75	689	9 090
1932	1 819	4 700	3 897	3 707	72	525	7 479
1933	603	1 957	1 498	10 983	65	505	6 160
1934	1 307	1 968	6 573	4 870	84	1 652	18 813
1935	1 733	916	1 327	9 544	24	184	1 144
1936	2 011	6 562	4 903	9 179	115	1 977	15 099
1937	8 773	135 300	84 230	10 944	140	3 989	52 563
1938	2 261	67 505	11 719	15 686	116	4 323	47 060
1939	1 278	22 868	7 130	35 423	95	2 514	25 683
1940	1 574	165 826	4 395	7 207	17	643	1 680
1941	14 970	310 443	3 912	27 126	59	1 302	8 284
1942	2 896	377 708	8 189	39 426	58	8 896	23 545
1943	10 163	458 850	17 004	78 071	73	5 045	17 195
1944	3 275	478 132	90 027	86 419	130	8 846	38 965
1945	9 091	338 245	76 213	51 986	145	10 395	35 951

¹ Y compris les allocations de renchérissement.

Une analyse des résultats de ces mouvements indique l'apparition d'une tendance nouvelle de la politique des salaires. On a enregistré, grâce en partie aux subventions accordées par la Confédération aux fins d'abaisser les prix des denrées alimentaires, une certaine stabilisation du coût de la vie. Les employeurs ont réagi immédiatement. Ils ont opposé une résistance plus forte aux revendications posées par les travailleurs et en particulier à une majoration des allocations de renchérissement. Dans bien des cas, ces dernières ont cessé d'être augmentées. Cette tendance au blocage des salaires est confirmée par le fait que le nombre des travailleurs qui ont bénéficié d'une nouvelle adaptation de leurs gains au renchérissement est inférieur de 140 000 par rapport à l'année précédente. C'est le premier recul enregistré depuis le début de la guerre.

Le régime des *contrats collectifs* a continué de se développer de manière réjouissante. Les fédérations ont conclu 145 nouveaux contrats collectifs. C'est le chiffre le plus élevé atteint jusqu'à maintenant dans l'espace d'une année. Si l'effectif des travailleurs nouvellement assujettis à des contrats collectifs a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, le nombre des entreprises liées contractuellement a, en revanche, fortement augmenté. La plus grande partie de ces contrats ont été conclus par les fédé-

rations suivantes: F. C. T. A., V. P. O. D., F. O. B. B., relieurs et cartonniers. Parallèlement, nombre de contrats et conventions arrivés à échéance ont été renouvelés.

Les employeurs ne voient jamais d'un bon œil les revendications qui visent à réduire la durée du travail et en période de « boom » encore moins qu'en temps ordinaire. Malgré cela, 9091 (3275 seulement en 1944) salariés ont pu obtenir une réduction de la durée du travail de 2,7 heures en moyenne par semaine (de 24 000 heures au total). Ce progrès social a été réalisé avant tout dans les professions organisées par la F. O. B. B. et la V. P. O. D. (Voir tableau 13.)

Le principe des *vacances payées* a également gagné du terrain en 1945. Au cours des deux dernières années, les syndicats ont remporté de très nets succès dans ce domaine. C'est d'autant plus réjouissant que leurs efforts n'avaient pas abouti à des résultats très satisfaisants pendant les premières années de guerre. En 1945, des améliorations ont pu être obtenues pour 46 000 travailleurs; tandis que les uns jouissaient pour la première fois du bienfait des congés payés, les autres bénéficiaient d'une augmentation de la durée des vacances. Année après année, nous devons constater que trop d'employeurs encore ne se décident à accorder des vacances que sous la pression de l'organisation syndicale. C'est dans l'industrie du bois et du bâtiment que le principe des vacances payées a gagné le plus de terrain. Les progrès sont également sensibles dans les domaines d'organisation de la V. P. O. D., de la F. C. T. A., de la F. O. M. H., de la F. V. C. E. et des relieurs et cartonniers. (Voir tableau 13.)

52 000 travailleurs ont bénéficié d'« autres concessions » (amélioration des locaux de travail, paiement d'une partie du salaire en cas de maladie de longue durée, paiement des jours fériés, suppléments pour certains travaux, création d'institutions de prévoyance en faveur du personnel, etc). Ces 52 000 travailleurs se répartissent comme suit: Professions organisées par la F. C. T. A.: 18 800; par la V. P. O. D.: 16 000; par la F. O. B. B.: 10 300; par la F. V. C. E.: 3550; par la F. O. M. H.: 2400.

Ces divers succès, très réjouissants, témoignent de l'énorme travail accompli par les fédérations syndicales. Qui dira jamais combien il a fallu d'énergie, de ténacité, de diplomatie, d'expérience, de conviction pour les obtenir. Ces améliorations n'ont pas été consenties de plein gré; elles ont dû être arrachées au patronat. Il est regrettable de constater qu'un bien petit nombre seulement d'employeurs ont fait preuve de l'indispensable compréhension. Trop peu d'entre eux sont conscients des exigences de la justice sociale. Sur le marché du travail, la loi de l'offre et de la demande joue maintenant en faveur des travailleurs; ils doivent donc saisir cette occasion pour arracher des concessions. Mais cela ne suffit pas. Ces concessions, il faut aussi les assurer de manière

Les prestations sociales des fédérations

Tableau 7	Ouvriers du bois et du bâtiment	Ouv. du vête- ment, du cuir et de l'équip.	Ouvriers relieurs et carton- niers	Chemi- nots	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.
Indemnités de chômage	29 315 653	379 618	234 731	35 899	4 533 012
Indemnités en cas de maladie et d'accidents (indemnités d'accouchement y comprises)	3 952 299	2 244	194 774	426 200	1 300 879
Secours de vieillesse et de décès	399 813	10 328	41 535	7 825 949	20 690
Secours en cas d'invalidité	—	—	183 327	—	257 520
Secours en faveur de personnes dans la gêne (y compris contributions pour les mobilisés et actions pour parer au ren- chérissement)	443 221	33 665	123 830	233 929	321 397
Indemnités de déplacement et de démé- nagement	501	1 625	3 129	—	73 508
Assistance judiciaire	67 976	3 582	524	268 945	108 052
Mouvements de salaires et autres actions syndicales (y compris secours pour mesures de représailles)	267 125	7 131	1 401	509 161	20 994
Dépenses pour le travail éducatif (y com- pris la formation professionnelle)	59 629	5 753	40 336	40 628	99 821
Réductions sur les timbres de voyage	—	—	7 715	15 668	2 815
Participations et subventions pour des buts sociaux	130 410	5 345	19 470	230 774	118 032
Cotisation à l'Union syndicale suisse	226 068	14 567	10 428	222 801	124 993
Cotisation au fonds de compensation de la caisse de chômage	175 102	7 924	11 658	2 974	136 668
Total	35 037 797	471 782	872 858	9 812 928	7 118 381
Total sans caisses de chômage	5 722 144	92 164	638 127	9 777 029	2 585 369

¹ Y compris les mouvements d'agitation.
² Caisse de décès des employés T. T.
³ Sans la Fédération du personnel de la broderie qui a fusionné en 1944.

qu'elles ne puissent pas être rapportées en temps de crise. Le meilleur moyen d'y parvenir c'est de renforcer l'organisation syndicale et d'étendre le réseau des contrats collectifs. C'est ce que le mouvement syndical s'est appliqué à faire en 1945. Il y a réussi.

3. Les prestations sociales des fédérations syndicales de 1939 à 1945

Pendant les années de guerre, les institutions syndicales d'entraide ont eu à faire face à d'énormes charges. Grâce à la prévoyance dont les organes syndicaux ont toujours fait preuve, ces institutions n'ont pas failli à leur tâche, difficile entre toutes. Malgré l'aide efficace apportée par les caisses de compensation pour pertes de salaire, les syndicats ont eu encore bien des misères à soulager. Nombre de fédérations ont exonéré leurs membres mo-

pendant les années 1939—1945

Chape- liers	Litho- graphes	Métal- lurgistes et horlogers	Personnel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Fonct. des téléph. et télégr.	Ouvrière du textile et de fabrique	Ouv. du textile, à domicile	Typo- graphes
132 789	196 223	17 416 108	457 562	—	—	—	980 186	311 890	1 673 615
17 806	914 860	7 349 549	—	—	—	—	36 837	—	2 822 649
—	102 097	8 171 617	1 082 692	—	108 100 ²	—	247 752	5 631	353 810
3 483	1 083 455	—	—	—	—	—	—	—	5 826 805
1 076	502 848	8 962 304	228 141	12 034	77 810	—	157 229	14 986	686 193
595	23 227	107 685	—	—	—	1 185	5 657	—	24 433
48	421	17 341	119 702	2 807	22 466	240	1 798	—	9 544
12	5 844	108 067	514 378 ¹	21 054	81 814	9 050	81 327	—	10 640
76	24 188	— ⁴	160 995	34 775	12 083	150	111 495 ¹	—	449 611
34	17 999	—	26 632	473	—	380	131	—	41 940
1 036	29 258	447 629	523 026	149 814	264 500	74 826	35 924	287	156 250
1 580	10 208	435 982	135 605	25 580	59 922	12 343	48 140	4 540	40 990
1 086	10 430	366 152	39 703	—	—	—	19 946	6 186	42 052
159 621	2 921 058	43 382 434	3 288 436	246 537	626 695	98 194	1 726 422	343 520	12 138 532
26 832	2 724 835	25 966 326	2 830 874	246 537	626 695	98 194	746 236	31 630	10 464 917

⁴ Le travail éducatif y compris la formation professionnelle est supportée presque exclusivement par les sections, et non par la centrale de la Fédération des métallurgistes et horlogers.

bilisés ou dans le besoin du payement des cotisations destinées à alimenter les institutions d'entraide; parallèlement, il a fallu faire en sorte que ces dernières restent non seulement en mesure de remplir leurs fonctions, mais encore qu'elles soient à même d'affronter les dépenses extraordinaires consécutives à la guerre et au renchérissement. Les syndicats ne se sont pas bornés à contribuer efficacement à la défense spirituelle du pays. Ils ont consenti à de gros sacrifices financiers pour assurer la défense économique et sociale. Le tableau 7, relatif aux prestations sociales des fédérations syndicales, est éloquent.

La dernière statistique concernant les prestations sociales des syndicats a été publiée dans le numéro 10 de la « Revue syndicale » de 1942. La présente enquête s'étend de 1939 à 1945. Quelques-uns des chiffres publiés en 1941 ont dû être corrigés. *Au cours de ces*

sept années, les prestations sociales des syndicats ont totalisé la somme de 119 millions de francs, dont près de la moitié, soit 56 millions de francs, a été distribuée sous la forme d'allocations de chômage. Dès le début de la mobilisation, ces indemnités sont tombées au-dessous de 20 millions de francs, ce qui n'avait plus été le cas depuis 1939. En 1943, elles ont été inférieures à 5 millions de francs; elles ont légèrement augmenté en 1944 et en 1945. Sur ces 56 millions de francs, les syndicats ont fourni 15 millions de francs; la différence est constituée par les subventions de la Confédération, des cantons et des communes. (Voir tableau 14.)

Les autres prestations sociales ont atteint la somme de 63 millions de francs, dont 43 millions de francs pour les secours en cas de maladie et d'accidents, les indemnités de décès, les rentes de vieillesse et d'invalidité. Comme le montre le tableau ci-dessus, ces dépenses ont augmenté d'année en année. Si l'on fait abstraction de la subvention fédérale d'un million aux caisses de maladie, les prestations des syndicats s'établissent à 62 millions de francs. Pendant la guerre, diverses fédérations ont fortement perfectionné leurs institutions d'assurance.

Les secours divers versés en cas de besoin ont passé de 40 000 francs en 1938 à 2,5 millions de francs en 1944. La suspension du paiement de certaines cotisations dont les mobilisés ont bénéficié, les subventions versées pour la distribution de denrées à prix réduit et l'extension des cultures sont comprises dans ces secours, lesquels ont absorbé près de 12 millions de 1939 à 1945.

Au cours des trois ou quatre dernières années, les dépenses d'assistance judiciaire, les allocations versées pour les déménagements, etc., ont fortement augmenté. Il faut aussi tenir compte des charges qu'implique la remise à prix réduit — par toutes les fédérations — de timbres de la Caisse suisse de voyage.

De même, celles des prestations sociales qui dépassent le cadre de l'organisation syndicale et dont la collectivité tout entière bénéficie exigent des moyens financiers toujours plus considérables. Il suffit de songer aux dépenses nécessitées par les mouvements revendicatifs, dépenses dont profitent également les salariés non syndiqués, aux charges que représente le travail éducatif, à l'aide financière apportée par les syndicats à diverses œuvres sociales (Œuvre suisse d'entraide ouvrière, par exemple, Don suisse, etc.) et enfin aux cotisations versées par les fédérations à l'Union syndicale suisse, dont on peut dire qu'elle est en quelque sorte au service du pays tout entier. Depuis la nouvelle réglementation de l'assurance-chômage, les sommes versées au fonds central de compensation créé en 1943 représentent également une contribution à la collectivité et au bien public. Ces diverses pres-

tations ont atteint la somme de 7 millions de francs. Enfin, les dépenses exigées par l'édition des journaux syndicaux — et dont nous n'avons pas tenu compte — contribuent au travail éducatif et à la formation intellectuelle du peuple suisse.

Le tableau 7 montre la répartition des multiples prestations sociales des syndicats. On constate que les fédérations de l'industrie privée consacrent aux activités destinées à accroître la sécurité sociale des sommes plus considérables que les organisations du personnel des services publics.

Tableau 8

Les prestations sociales des fédérations de 1939—1945
d'après les sommes investies en francs

		Sans caisse de chômage
Métallurgistes et horlogers	43 382 434.—	25 966 326.—
Ouvriers du bois et bâtiment	35 037 797.—	5 722 144.—
Typographes	12 138 532.—	10 464 917.—
Cheminots	9 812 928.—	9 777 029.—
Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	7 118 381.—	2 585 369.—
Services publics	3 288 436.—	2 830 874.—
Lithographes	2 921 058.—	2 724 835.—
Ouvriers du textile et de fabrique	1 726 422.—	746 236.—
Ouvriers relieurs et cartonniers	872 858.—	638 127.—
Employés P. T. T.	626 695.—	626 695.—
Ouvr. du vêtement, du cuir et de l'équipement	471 782.—	92 164.—
Ouvriers du textile à domicile	343 520.—	31 630.—
Fonctionnaires postaux	246 537.—	246 537.—
Chapeliers	159 621.—	26 832.—
Fonctionnaires T. T.	98 194.—	98 194.—
Total	118 245 195.—	62 577 909.—

Il est évident que sans une conscience profonde de la solidarité qui doit unir les travailleurs, ces institutions d'entraide n'auraient pas pris un tel développement et qu'elles seraient incapables de verser de telles prestations. On ne dira jamais assez que les sommes ainsi accumulées sont le résultat de sacrifices librement consentis. La puissance financière des institutions syndicales confirme aussi le vieil adage: les petits ruisseaux font les grandes rivières. Diverses fédérations exigent des cotisations relativement élevées. Les typographes, par exemple, versent 6 fr 40 par semaine aux institutions d'entraide en plus de la cotisation locale. Pour les classes supérieures des institutions de prévoyance de la F. O. M. H., la cotisation hebdomadaire s'établit à 5 fr. 40 sans la cotisation prélevée par la section. Bien que de telles charges grèvent lourdement les budgets ouvriers, des milliers de travailleurs les supportent de plein gré, conscients des exigences de la solidarité.

Relevons encore que diverses fédérations du personnel des services publics gèrent des caisses de prêts pour éviter que leurs membres dans la gêne ne contractent des emprunts auprès des nombreuses officines qui prêtent à des taux usuraires. Les prêts sont accordés sans intérêt. La nécessité de cette institution montre bien que les salaires et traitements sont loin d'être trop élevés et que maints d'entre eux, au contraire, sont insuffisants. Plusieurs des fédérations de fonctionnaires sont venues en aide aux enfants de leurs collègues des pays victimes de la guerre.

A côté des fédérations, de nombreuses sections versent à leurs membres des prestations sociales, lesquelles totalisent certainement une somme considérable. Il ne nous est malheureusement pas possible de donner des chiffres exacts. Quoi qu'il en soit, les sommes que les syndicats ont prélevées, de 1939 à 1945, sur les cotisations de leurs membres pour les affecter à des œuvres sociales dépassent nettement, si l'on tient compte des prestations des sections, les 77 millions versés par les caisses centrales. Ces dépenses ne se sont pas accrues uniquement en proportion de l'augmentation des effectifs. Les charges par membre sont devenues plus élevées; elles ont passé — en moyenne — de 19 fr. 25 en 1925 à 26 fr. en 1935, à 33 fr. 75 en 1940 et à 38 fr. 83 en 1945. On voit que l'idée de l'assurance gagne sans cesse du terrain dans nos fédérations. En revanche, pendant ces années difficiles, les travailleurs syndiqués ont toujours pu compter sur l'aide de leurs organisations.

Mouvement des membres des fédérations syndicales suisses en 1945

Fédérations	Situation au 31 déc. 1944	Augmentation par admissions et mutations	Diminution par départs, démissions, exclusions, décès	Effectif au 31 déc. 1945	Augmentation ou diminution		Hommes	Femmes	Part à l'effectif total en %	Sections
					Absolue	En %				
1. Ouvriers du bois et bâtiment	46 477	17 816	7 507	56 786	+ 10 309	+ 22,3	56 321	465	18,1	98
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	6 808	4 860	1 478	10 190	+ 3 382	+ 49,8	6 133	4 057	3,2	101
3. Ouvriers relieurs et carton- niers	2 876	899	465	3 310	+ 434	+ 15,2	1 422	1 888	1,0	25
4. Cheminots	35 776	2 885	1 450	37 211	+ 1 435	+ 4,2	36 461	750	11,8	297
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	28 706	9 698	4 573	33 831	+ 5 125	+ 17,8	23 925	9 906	10,8	143
6. Chapeliers	220	5	4	221	+ 1	+ 0,5	164	57	0,1	6
7. Lithographes	2 026	155	78	2 103	+ 77	+ 3,8	2 103	—	0,7	13
8. Métallurgistes et horlogers .	83 495	17 057	7 466	93 086	+ 9 591	+ 11,3	85 426	7 660	29,8	102
9. Personnel des services publics	22 478	3 828	1 898	24 408	+ 1 930	+ 8,6	22 640	1 768	7,8	155
10. Fonctionnaires postaux . . .	3 736	196	144	3 788	+ 52	+ 1,4	3 565	223	1,2	44
11. Employés P. T. T.	8 842	1 126	702	9 266	+ 424	+ 4,8	9 251	15	3,0	53
12. Fonctionnaires des téléphones et télégraphes	1 975	298	220	2 053	+ 78	+ 4,0	568	1 485	0,7	34
13. Ouvr. du textile et de fabrique	15 099	14 590	2 250	27 439	+ 12 340	+ 81,7	15 930	11 509	8,8	114
14. Ouvriers du textile, à domicile	1 216	34	120	1 130	— 86	— 7,1	998	132	0,4	22
15. Typographes	7 876	482	245	8 113	+ 237	+ 3,0	7 735	378	2,6	32
Total	267 606	73 929	28 600	312 935	+ 45 329	+ 17,0	272 642	40 293	100,0	1 239

Effectifs des fédérations syndicales au 31 décembre 1945 d'après les cantons

Tableau 10 Cantons	Ouv. du bois et du bâtiment	Ouv. du vêtement, du cuir et de l'équip.	Ouvriers relieurs et carton-niers	Chemis-nots	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	Cha-pe-liers	Litho-gra-phet	Métal-lurg. et hor-logers	Person-nel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Fonct. des téléph. et télégr.	Ouv. du textile et de fa-brique	Ouv. du textile, à do-micile	Typo-gra-phet	Total
Argovie	5 451	392	87	1 270	2 626	8	388	6 449	1 022	171	261	52	2 044	—	473	20 694
Appenzell R. E.	—	6	26	189	59	—	—	465	91	—	67	—	497	888	—	2 288
Appenzell R. I.	28	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	128	—	170
Bâle-Campagne	121	121	—	113	212	—	—	1 296	246	—	—	—	556	—	—	2 665
Bâle-Ville	1 974	279	166	1 819	4 060	—	170	3 340	2 969	346	713	105	7 420	—	1 006	24 367
Berne	13 168	1 597	967	6 843	5 352	96	425	20 910	4 304	621	1 846	337	3 629	—	1 514	61 609
Fribourg	1 742	60	241	543	805	—	—	688	178	40	121	31	—	—	55	4 504
Genève	2 934	825	147	1 272	2 593	63	80	4 263	533	217	421	91	633	—	529	14 601
Glaris	602	23	—	34	83	—	—	431	135	90	37	17	990	—	47	2 489
Grisons	676	68	9	1 187	319	—	—	506	396	136	314	76	333	—	117	4 137
Lucerne	1 064	92	67	1 588	457	—	—	1 735	360	244	597	83	877	—	346	7 510
Neuchâtel	1 355	174	113	804	772	—	89	9 693	607	164	286	60	229	—	276	14 622
Nid- et Obwald	—	—	—	52	—	—	—	185	133	—	—	—	—	—	—	370
Schaffhouse	950	214	26	190	438	—	—	2 190	314	33	95	17	742	—	91	5 300
Schwyz	649	31	—	291	48	—	15	—	103	—	—	—	—	—	35	1 172
Soleure	2 361	2 214	43	2 315	868	—	—	8 187	368	96	333	70	1 677	—	210	18 742
St-Gall	1 763	209	87	2 312	1 322	—	73	3 528	1 027	257	655	67	2 455	114	425	14 294
Tessin	4 058	298	192	2 284	1 476	—	14	948	866	162	369	89	—	—	200	10 956
Thurgovie	1 150	505	37	783	896	—	—	2 650	471	51	159	44	806	—	161	7 713
Uri	73	11	—	557	64	—	—	754	—	—	—	—	54	—	—	1 513
Vaud	5 328	879	305	3 642	2 066	—	137	5 103	587	393	831	102	—	—	697	20 070
Valais	1 069	23	—	718	80	—	—	2 660	61	35	149	18	—	—	38	4 851
Zoug	386	16	—	167	109	—	—	651	39	—	54	—	421	—	—	1 843
Zurich	9 871	1 166	797	5 800	7 680	54	712	16 449	8 711	732	1 958	353	4 064	—	1 888	60 235
Membres isolés*	13	987	—	2 438	1 446	—	—	5	² 873	—	—	³ 441	12	—	5	6 220
Total	56 786	10 190	3 310	37 211	33 831	221	2 103	93 086	24 408	3 788	9 266	2 053	27 439	1 130	8 113	312 935

* Y compris les sections et groupes qui ne peuvent être classés par localités. ¹ Sous-fédération V. A. S., V. P. V. partiellement, ouvriers d'entreprise et gardes-freins auxiliaires. ² Section du personnel du service obligatoire du travail, partiellement sections du transport aérien, du personnel civil du Département militaire fédéral, artistes de théâtre, maîtres d'école. ³ Section des gradés et radio.

Statistique des mouvements en 1945

Fédérations	Nombre des mouvements	Nombre des entreprises concernées	Nombre des participants				Mouvements sans suspension de travail			Grèves et lock-outs			
			Total	Dont femmes	Dont organisés		Cas	Entreprises	Participants	Cas	Entreprises	Participants	Moyenne des journées de conflit
					Total	Dont femmes							
1. Ouvriers du bois et du bâtiment . . .	409	16 644	121 282	2 488	55 000	450	394	16 511	120 323	15	133	959	9
2. Ouvr. du vêt., du cuir et de l'équip.	142	1 321	14 452	env. 7 000	6 586	2 238	142	1 321	14 452	—	—	—	—
3. Ouvriers relieurs et cartonniers . . .	21	600	5 000	2 500	3 300	1 850	20	588	4 900	1	10	100	2
4. Cheminots	155	118	41 000	800	29 500	700	155	118	41 000	—	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	509	8 632	48 504	17 614	28 257	9 714	508	8 631	48 498	1	1	6	2
6. Chapeliers	5	13	151	50	142	43	5	13	151	—	—	—	—
7. Lithographes	2	169	2 100	—	2 100	—	2	169	2 100	—	—	—	—
8. Métallurgistes et horlogers	619	1 278	116 272	15 000	90 000	7 000	612	1 271	112 720	7	7	361	10
9. Personnel des services publics	191	149	env. 25 000	1 800	16 682	1 113	191	149	25 000	—	—	—	—
10. Fonctionnaires postaux	1	1	4 000	270	3 780	160	1	1	4 000	—	—	—	—
11. Employés des P. T. T.	1	1	9 500	—	9 200	—	1	1	9 500	—	—	—	—
12. Fonctionnaires des téléph. et télégr.	1	1	2 300	1 500	2 000	1 450	1	1	2 300	—	—	—	—
13. Ouvriers du textile et de fabrique . .	— ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Ouvriers du textile, à domicile . . .	1	4	55	—	55	—	1	4	55	—	—	—	—
15. Typographes	3	1 214	7 197	378	7 197	378	3	1 214	7 197	—	—	—	—
	2 060	30 145	396 813	49 400	253 799	25 096	2036	29 992	392 196	24	151	1426	—

¹ Les renseignements n'ont pas pu être donnés à temps, en raison du surcroît de travail. Ces chiffres seront indiqués dans la statistique de l'année prochaine.

Résultats des mouvements déclenchés en 1945

382

Tableau 12 Fédérations	Augmentations de salaire ou allocations de renchérissement					Remarques AR. = Allocations de renchérissement. AS. = Augmentations de salaires AA. = Allocations d'automne AE. = Allocations pour enfants	Contrats collectifs		
	Cas	Entreprises	Nombre des bénéficiaires	En francs			Cas	Entreprises	Nombre des bénéficiaires
				Par ouv. et par semaine	Montant hebd. global				
1. Ouvriers du bois et du bâtiment . . .	418	16 322	119 955	4.93	590 823		46 ¹	3 065	17 065
2. Ouvr. du vêt., du cuir et de l'équip.	82	821	10 368	—	—	Augmentations de salaires fortement différentielles.	6	6	585
3. Ouvriers relieurs et cartonniers . . .	15	492	4 930	—	—	AR., AS., AA. AE. améliorées, échelonnement différent.	3	120	2 700
4. Cheminots	155	118	41 000	—	—	AA. au personnel de l'Etat selon A. C. F. du 12.9.45 et AR. selon A. C. F. du 12.9.45.	—	—	—
5. Ouvr. du comm., d. transp. et de l'alim.	269	7 538	39 784	—	—	AS., AR. et AA. échelonnées différemment.	45	6 961	12 011 ²
6. Chapeliers	4	12	141	—	—	AS. échelonnement inégal.	—	—	—
7. Lithographes	2	169	2 100	—	—	7e AR.: Augm. mensuelles 10 fr.; AE.: 5 fr. 8e AR.: 4 fr. par semaine pour les ouvriers, 3 fr. pour les auxiliaires.	—	—	—
8. Métallurgistes et horlogers	284	379	50 764	3.74	190 106	AS. et AA. dans 112 cas pour 27 349 travailleurs.	—	—	—
	51	412	12 794	7.92	101 594	AR.	—	—	—
	35	35	14 308	—	—	AS. de 2 à 20%.	—	—	—
	87	36	18 210	—	—	AA., AR., simples, graduées différemment.	19	217	2 409
9. Personnel des services publics	35	35	839	11.75	9 849		26	26	1 181 ³
10. Fonctionnaires postaux	1	1	4 000	—	—	AA. au personnel d'Etat selon A. C. F. du 12.9.45 et AR. p. 1946 selon A. C. F. du 28.9.45.	—	—	—
11. Employés des P. T. T.	1	1	9 500	—	—		—	—	—
12. Fonctionnaires des téléph. et télégr.	1	1	2 300	—	—		—	—	—
13. Ouvriers du textile et de fabrique . . .	— ⁴	—	—	—	—	AS. 15 à 20%.	—	—	—
14. Ouvriers du textile, à domicile . . .	1	4	55	—	—	Augm. de l'AR. de 6 fr. 30 par semaine p. l'ouvrier, de 5 fr. 30 p. l'auxiliaire, de 4 fr. 30 p. les femmes. AS. de 2 fr. par semaine p. 587 ouvriers et de 10 fr. 30 par semaine pour 200 ouvriers.	—	—	—
15. Typographes	3	1 214	7 197	—	47 334		—	—	—
	1444	27 650	338 245	—	—		145	10 395	35 951

¹ Renouvellement de contrats dans 95 cas pour 8208 exploitations avec 64 790 travail leurs.
² Renouvellement de contrats dans 9 cas pour 9 exploitations avec 1 166 travail leurs.
³ Renouvellement de contrats dans 11 cas pour 161 exploitations avec 1 164 travail leurs.
⁴ Voir remarque du tableau 11.

Tableau 13 Fédérations	Réductions de la durée du travail					Vacances et améliorations des conditions de vacances			Concessions diverses		
	Cas	Entre-prises	Ouvriers	Nombre des heures		Cas	Entre-prises	Ouvriers	Cas	Entre-prises	Ouvriers
				Par ouvr. et par semaine	Total par semaine						
1. Ouvriers du bois et du bâtiment . . .	21	1398	7833	2	15 504	186	8 703	56 297	101	729	10 270
2. Ouvr. du vêt., du cuir et de l'équip.	—	—	—	—	—	17	516	2 829 ¹	8	8	931
3. Ouvriers relieurs et cartoniers . . .	—	—	—	—	—	6	442	2 890 ²	6	165	3 550
4. Cheminots	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	9	33	375	—	—	28	189	4 868	124	6665	18 833
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	1	1	10	—	—	—
7. Lithographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Métallurgistes et horlogers	—	—	—	—	—	53	53	3 045	19	217	2 409
9. Personnel des services publics	16	16	883	9,7	8 555	17	17	6 274 ³	94	97	15 993
10. Fonctionnaires postaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Employés des P. T. T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Fonctionnaires des téléph. et télégr.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Ouvriers du textile et de fabrique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Ouvriers du textile, à domicile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Typographes	—	—	—	—	—	1	1 214	— ²	—	—	—
	46	1447	9091	2,7	24 059	309	11 135	76 213	352	7881	51 986

¹ Dont 5 cas d'amélioration des conditions de vacances pour 2239 travailleurs.

² Amélioration des conditions de vacances.

³ Dont 11 cas d'amélioration des conditions de vacances pour 4057 travailleurs.

Les prestations sociales des fédérations syndicales de 1939–1945

(En francs)

Tableau 14	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	Total 1939–1945
Indemnités de chômage . . .	17 597 732	8 539 960	5 105 949	5 650 967	4 350 271	7 161 075	7 581 704	55 987 658
Secours de maladie et accidents (incl. indemnités pour accou- chements, traitement et soins)	2 241 132	2 159 413	1 938 193	2 159 028	2 337 447	2 893 945	3 589 519	17 318 677
Indemnités de vieillesse et décès	1 784 540	2 137 658	2 300 040	2 383 157	2 414 268	3 518 909	3 845 329	18 383 901
Indemnités en cas d'invalidité .	968 388	990 517	1 052 825	1 075 514	1 098 045	1 090 810	1 113 769	7 389 868
Indemnités aux personnes dans la gêne (incl. aide aux mobi- lisés et action contre le ren- chérissement)	683 573	1 350 327	1 558 846	1 645 498	2 153 916	2 561 733	1 860 522	11 814 415
Sec. de voyage et de déménagement.	20 197	33 806	20 687	27 248	30 767	35 455	68 705	236 865
Assistance judiciaire	84 127	76 768	78 014	95 412	90 139	98 814	104 240	627 514
Mouvements de salaires et autres (incl. indemnité de repréailles)	414 392	110 221	179 290	122 947	192 333	243 136	389 579	1 651 898
Dépenses pour besoins culturels (incl. form. professionnelle) .	121 893	88 498	127 133	158 131	141 004	214 171	238 465	1 089 295
Rabais sur les timbres de voyage	—	—	—	—	—	43 874	69 913	113 787
Participation et subventions à des buts sociaux	254 501	259 581	294 697	290 504	394 241	331 734	355 132	2 180 390
Cotisations à l'U. S. S.	205 801	191 400	172 224	181 988	195 847	208 269	224 425	1 379 954
Cotisations au fonds de compen- sation des caisses de chômage	—	—	—	—	209 068	257 984	291 795	758 847
Total ¹	24 376 276	15 978 149	12 737 898	13 790 394	13 607 346	18 659 909	19 733 097	118 882 925
Total sans les caisses de chômage	6 778 544	7 398 189	7 721 949	8 139 427	9 257 075	11 498 834	12 151 393	62 945 411

¹ Y compris les prestations de la Féd. du personnel de la broderie jusqu'à sa fusion en 1943 et de la Féd. du personnel de boucherie de 1939 jusqu'à 1941.